

Inscription et modalités de paiement

1. La préinscription pour l'Internat se fait en même temps que l'inscription à l'École.
2. Pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs suivants s'appliquent par interne (CHF et TVA incluse) :

Maison Taferna et Nessel

| | canton | hors canton | canton | hors canton |
|------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|
| | chambre à plusieurs lits | chambre à plusieurs lits | chambre individuelle | chambre individuelle |
| Pension complète | CHF 10'760.- | CHF 11'960.- | CHF 12'586.- | CHF 13'798.- |
| Demi-pension | CHF 8'840.- | CHF 10'040.- | CHF 10'666.- | CHF 11'878.- |
| Sportifs | | | | |
| | chambres à plusieurs lits | | chambre individuelle | |
| Pension complète | CHF 10'972.- | | CHF 12'666.- | |
| Demi-pension | CHF 9'624.- | | CHF 11'318.- | |

Maison Simplon

| | canton | hors canton | canton | hors canton |
|------------------|----------------|----------------|----------------------|----------------------|
| | chambre double | Chambre double | chambre individuelle | chambre individuelle |
| Pension complète | CHF 10'128.- | CHF 11'400.- | CHF 11'950.- | CHF 13'164.- |
| Demi-pension | CHF 8'208.- | CHF 9'480.- | CHF 10'030.- | CHF 11'244.- |
| Sportifs | | | | |
| | Chambre double | | chambre individuelle | |
| Pension complète | CHF 10'144.- | | CHF 11'816.- | |
| Demi-pension | CHF 8'766.- | | CHF 10'468.- | |

3. Il y a un nombre limité de chambres simples. La direction de l'Internat décide seule de leur attribution en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits exprimés.
4. Des collations sont prévues pour les internes de l'École de Sport l'après-midi et lors des retours réguliers le dimanche soir. Elles sont comprises dans les prix indiqués ci-dessus.
5. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) n'est perçue que sur la prestation hôtelière. La part de prise en charge des jeunes n'est pas soumise à la TVA
6. Le prix de la pension est adapté chaque année au renchérissement.
7. Une réduction de prix de 5% à partir du 2^{ème} enfant est accordée aux familles ou aux personnes chargées de l'éducation dont plusieurs enfants sont simultanément pensionnaires de l'Internat.
8. Les repas de midi sont payés avec la CampusCard KSSB. Les versements pour les repas sont effectués à l'avance sur un compte personnel de l'interne, à l'aide des bulletins envoyés aux parents ou de l'App Secanda. Les consommations sont déduites de ce compte. Les parents ont la possibilité de décider du nombre de versements à effectuer par année scolaire.

9. Le paiement s'effectue en trois parties. Le paiement de l'acompte de 1'000.- doit être effectué jusqu'au 23 juin 2026 (cf facture jointe). La place à l'Internat est définitivement réservée dès la réception de ce montant et du bulletin d'inscription à l'économat. Les réservations définitives seront prises en compte dans l'ordre des paiements et du formulaire d'inscription. Les deux autres tranches doivent être versées en début d'année scolaire et en janvier 2027.
En cas de désinscription, l'acompte n'est pas remboursé.
Les élèves qui quittent l'Internat avant la fin de l'année scolaire ou qui en sont exclus paient un dédommagement de CHF 200.- par mois qu'ils ne passeront plus à l'Internat.
Pour les élèves majeurs, les parents répondent solidairement des coûts.
Conformément à la loi fiscale du canton du Valais, les frais d'Internat peuvent être déduits du revenu imposable.
10. Les internes doivent quitter l'Internat après le troisième rappel en cas de retard dans le paiement des factures.
11. Les internes rentrent en règle générale le lundi matin à l'Internat. Les étudiants qui reviennent régulièrement le dimanche soir paient **un montant forfaitaire de 500.- par année scolaire.**
Dans des cas exceptionnels, un élève qui habituellement revient le lundi matin, peut rentrer à l'Internat le dimanche soir dans la mesure où il s'est au préalable annoncé auprès de la préfecture de l'établissement par courriel (meldungen@internatbrig.ch).
Pour chaque retour le dimanche soir sans raison scolaire, un montant de CHF 40.- sera facturé.
12. Les absences pour motif scolaire ou sportif (semaines économiques, semaines alternatives, semaines d'entraînement, etc.) sont prises en compte dans le prix de la pension. Les élèves n'ont donc pas droit à une réduction.
13. Les frais de médecin et de médicaments sont à la charge des internes.